

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 8 avril 2021**

*Le conseil municipal s'est réuni à la mairie de Salavre, le jeudi huit avril deux mil vingt et un à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, sous la présidence de Monsieur Jacques Feaud.*

*Sont présents : Mesdames Christelle Bozon, Michèle Signerin, Claudia Genet, Céline Monin et Messieurs Jacques Gauthier, Alexandre Clément, Sébastien Mayer, Didier Blanc, Denis Chagnard, et André Bouton.*

*Madame Céline Monin a été désignée en qualité de secrétaire de séance.*

### **Approbation du compte-rendu de la séance du jeudi 28 janvier 2021**

*Le compte-rendu de la réunion du jeudi 28 janvier 2021 est adopté à l'unanimité. Le registre des délibérations est signé par les membres du conseil municipal présents.*

### **Budget Lotissement Communal**

➤ *Comptes administratif et de gestion 2020*

❖ *Compte administratif 2020*

*Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jacques Gauthier, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget lotissement communal dressé par Monsieur Jacques Feaud, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2020,*

1. *Lui **donne acte** de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2020 du budget lotissement communal, lequel peut se résumer ainsi :*

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	8 058,64 €			100 158,94 €		
Opérations de l'exercice	122 229,16 €	1 807,28 €	122 229,16 €	122 229,16 €	244 458,32 €	124 036,44 €
Totaux	130 287,80 €	1 807,28 €	122 229,16 €	222 388,10 €	252 516,96 €	224 195,38 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
Totaux	130 287,80 €	1 807,28 €	122 229,16 €	222 388,10 €	252 516,96 €	224 195,38 €

2. **Constate**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,
4. **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### ❖ **Compte de gestion 2020**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état de restes à recouvrer et l'état des restes à payer,  
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal :

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- **STATUANT** sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'année 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### ❖ **Affectation de résultats 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jacques Feaud, Maire.  
Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 100 158.94 €,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	TRANSFERT OU INTEGRATIONS DE RESULTATS PAR OOB	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-8 058,64 €		-120 421,88 €			-128 480,52 €
				Recettes		
FONCT	100 158,94 €					100 158,94 €

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2020	
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Report en investissement sur le 001		-128 480,52 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		100 158,94 €
Total affecté au c/ 1068 :		
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12 /2020</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

### ❖ Budget primitif 2021

Le Maire présente le budget primitif, pour l'exercice 2021, comme suit :

Libellé	Montant
<b>Section de Fonctionnement</b>	
<b>Dépenses</b>	
<i>Chapitre 011 – Charges à caractère général</i>	12 052.70 €
<i>Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections</i>	135 732.24 €
<i>Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante</i>	2.00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>147 786.94 €</b>
<b>Recettes</b>	
<i>002 – Excédent antérieur reporté</i>	100 158.94 €
<i>Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections</i>	2.00 €
<i>Chapitre 77 – Produits exceptionnels</i>	47 626.00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>147 786.94 €</b>
<b>Section d'Investissement</b>	
<b>Dépenses</b>	
<i>Chapitre 001 – Solde d'exécution d'investissement reporté</i>	128 480.52 €
<i>Chapitre 010 – Taxe d'aménagement</i>	7 251.72 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>135 732.24 €</b>
<b>Recettes</b>	
<i>Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections</i>	135 732.24 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>135 732.24 €</b>

Le Conseil Municipal :

- **VOTE** le budget primitif, pour l'exercice 2021, comme présenté ci-avant.

## Budget communal

➤ Comptes administratif et de gestion 2020

### ❖ Compte administratif 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jacques Gauthier, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget communal dressé par Monsieur Jacques Feaud, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2020,

1. Lui **donne acte** de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2020 du budget communal, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	13 475,38 €			111 903,62 €		
Opérations de l'exercice	279 767,37 €	288 842,60 €	190 373,52 €	309 109,03 €	470 140,89 €	597 951,63 €
Totaux	293 242,75 €	288 842,60 €	190 373,52 €	309 109,03 €	483 616,27 €	597 951,63 €
Restes à réaliser	130 487,29 €	28 043,00 €			130 487,29 €	28 043,00 €
Totaux cumulés	423 730,04 €	316 885,60 €	190 373,52 €	309 109,03 €	614 103,56 €	625 994,63 €

2. **Constate**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3. **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

4. **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### ❖ Compte de gestion 2020

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les

bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état de restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal :

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- **STATUANT** sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'année 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **Affectation de résultat 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jacques FEAUD, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 123 794,69 €,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	TRANSFERT OU INTEGRATIONS DE RESULTATS PAR OOB	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-13 475,38 €		9 075,23 €	130 487,29 €		-106 844,44 €
				28 043,00 €		
FONCT	111 903,62 €		118 735,51 €	Recettes		230 639,13 €

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2020	230 639,13 €
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		106 844,44 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Report en investissement sur le 001		-4 400,15 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		123 794,69 €
Total affecté au c/ 1068 :		
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12 /2020</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

- **Cotisations, participations, subventions 2021**

*Le Conseil Municipal est informé qu'il est nécessaire de délibérer sur toutes les demandes de cotisations, participations et subventions. Le Conseil doit statuer notamment sur les demandes de l'année 2021.*

*Il est étudié toutes les demandes :*

- *de cotisations et il est proposé un montant total de 730.00 € pour le compte 6281 – Cotisations communales,*
- *de participations et il est proposé un montant total de 40 000.00 € pour le compte 65548 – Contributions aux syndicats,*
- *de subventions et il est proposé un montant total de 1 700.00 € pour le compte 6574 – Subventions.*

*Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré :*

- **VOTE**

- *pour le compte 6281 – Cotisations communales un montant total de 730.00 €*
- *pour le compte 65548 - Contributions aux syndicats un montant total de 40 000.00 €*
- *pour le compte 6574 – Subventions un montant total de 1 700.00 €,*

- **VOTE** *les subventions 2021 dont le détail est fait dans le tableau en annexe.*

<b>Compte 6574 - Subventions</b>	
ADAPA	60.00 €
ADAPEI	60.00 €
ADMR	60.00 €
APAJH	40.00 €
Association Repas	60.00 €
Banque alimentaire	50.00 €
BTP CAF Ain	30.00 €
CECOF	30.00 €
Chambre de Métiers et de l'Artisanat	90.00 €
Croix Rouge	80.00 €
Amicale des donneurs de sang de Coligny	50.00 €
FNACA	60.00 €
Harmonie de Coligny	60.00 €
Jeunes pompiers de Coligny	60.00 €
Les restaurants du cœur	50.00 €
MFR	30.00 €
Les PEP 01	20.00 €
Sou des écoles de Coligny	150.00 €
UDAF de l'Ain	20.00 €
<b>Total compte 6574</b>	<b>1 060.00 €</b>
Reste à ventiler	640.00 €

- **Budget primitif 2021**

Le Maire présente le budget primitif, pour l'exercice 2021, comme suit :

Libellé	Montant
<b>Section de Fonctionnement</b>	
<b>Dépenses</b>	
<i>Chapitre 011 – Charges à caractère général</i>	68 590,00 €
<i>Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés</i>	63 130,00 €
<i>Chapitre 14 – Atténuations de produits</i>	5 542,00 €
<i>Chapitre 022 – Dépenses imprévues</i>	5 000,00 €
<i>Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement</i>	96 917,48 €
<i>Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections</i>	1 927,00 €
<i>Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante</i>	63 225,00 €
<i>Chapitre 66 – Charges financières</i>	13 400,00 €
<i>Chapitre 67 – Charges exceptionnelles</i>	48 226,00 €
<i>Chapitre 68 – Charges exceptionnelles</i>	91,52 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>366 049,00 €</b>
<b>Recettes</b>	
<i>002 – Excédent antérieur reporté</i>	123 794,69 €
<i>Chapitre 013 – Subventions d'investissement</i>	2 202,88 €
<i>Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises</i>	9 814,00 €
<i>Chapitre 73 – Produits issus de la fiscalité</i>	141 609,43 €
<i>Chapitre 74 – Subventions d'exploitation</i>	54 719,00 €
<i>Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante</i>	33 909,00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>366 049,00 €</b>

Libellé	Montant
<b>Section d'Investissement</b>	
<b>Dépenses</b>	
<i>001 – Solde d'exécution d'investissement reporté</i>	4 400,15 €
<i>020 – Dépenses imprévues</i>	0,00 €
<i>Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées</i>	93 600,00 €
<i>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles</i>	18 190,38 €
<i>Chapitre 23 – Immobilisations en cours</i>	13 600,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>129 790,53 €</b>
<b>Recettes</b>	
<i>021 – Virement à la section de fonctionnement</i>	96 917,48 €
<i>Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections</i>	1 927,00 €
<i>Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves</i>	130 010,44 €
<i>Chapitre 13 – Subventions d'investissement</i>	3 379,90 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>232 234,82 €</b>

Le Conseil Municipal :

- **VOTE** le budget primitif, pour l'exercice 2021, comme présenté ci-avant.

## Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la création d'un dispositif de défense incendie au hameau de Dingier au titre de la DETR

L'objectif principal de ce projet est de répondre à la réglementation, en créant un dispositif de défense incendie au hameau de Dingier, inexistant à ce jour.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres	Autofinancement	8 899,50 €	20 %
Emprunt			
<b>Sous-total autofinancement</b>		<b>8 899,50 €</b>	<b>20 %</b>
Union européenne			
Etat – DETR ou DSIL	Equipements de lutte contre l'incendie	8 000,00 €	80 %
Etat – autre (à préciser)			
Conseil régional			
Conseil départemental			
Fonds de concours CC ou CA			
Autres (à préciser)			
<b>Sous-total subventions publique</b>		<b>8 000,00 €</b>	<b>80 %</b>
<b>Total H.T.</b>		<b>16 899,50 €</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** l'opération de création d'un dispositif de défense incendie au hameau de Dingier et les modalités de financement.
- **APPOUVE** le plan de financement prévisionnel.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

## Dépôt d'un dossier de demande de subvention régionale pour la création d'un dispositif de défense incendie au hameau de Dingier

L'objectif principal de ce projet est de créer un dispositif de défense incendie au hameau de Dingier afin de se mettre en conformité avec la réglementation.

A ce jour, aucun dispositif de défense incendie n'est installé au hameau de Dingier.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'opération « Bonus Relance 2020-2021 ».



*Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** le projet de création d'un dispositif de défense incendie au hameau de Dingier.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

### **Dépôt d'un dossier de demande de subvention régionale pour la réhabilitation de la Place du 19 Mars 1962 avec mises aux normes accessibilité des toilettes publiques**

*L'objectif principal de ce projet est de réhabiliter la Place du 19 Mars 1962, principal parking au centre du village, à proximité de l'Eglise et de la Mairie.*

*La place est à réaménager dans son ensemble, les toilettes publiques sont à mettre aux normes accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.*

*Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'opération « Bonus Relance 2020-2021 ».*

*Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation de la Place du 19 Mars 1962 avec mises aux normes accessibilité des toilettes publiques.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

### **Instauration du droit de préemption urbain**

*Le droit de préemption urbain (DPU) impose au propriétaire d'un bien immobilier d'informer la Commune lorsqu'il désire le vendre (en déposant une déclaration d'intention d'aliéner). La Commune dispose alors de 2 mois pour se porter acquéreur.*

*Dans les communes dotées d'une carte communale, le DPU peut être instauré sur un ou plusieurs périmètres situés en zone constructible (aucune limite de surface) et uniquement en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement spécifié à l'avance (cf. article L. 211-1 du code de l'urbanisme).*

*Ces équipements ou opération devant relever d'un objet visé à l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ; c'est à dire concerner la mise en œuvre, dans l'intérêt général, de : projet urbain, politique locale de l'habitat, maintien, extension ou accueil d'activités économiques, développement des loisirs et du tourisme, réalisation d'équipements collectifs, lutte contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, renouvellement urbain.*

*Le DPU doit être instauré par délibération du conseil municipal qui doit préciser pour chaque périmètre l'équipement ou l'opération projetée.*

*Le Maire prendra contact avec le service d'urbanisme de la CA3B.*

## Questions diverses

### Stationnement des véhicules au hameau de Dingier

*Il est proposé d'instaurer une zone de stationnement interdit dans le virage en arrivant du village au hameau de Dingier en raison de la visibilité insuffisante des usagers en cas de stationnement et de la dangerosité du virage.*

*Les élus autorisent Monsieur le Maire à :*

- prendre un arrêté dans ce sens*
- commander des panneaux de signalisations.*

### Circulation des voitures « Route du Village » entrée et sortie

*Les riverains constatent que la circulation des véhicules à l'entrée et à la sortie du village paraît excessive à 50 km/h. Le conseil municipal s'interroge sur la mise en place d'une zone 30 km/h.*

*Il sera demandé à la CA3B le prêt d'un radar pédagogique.*

### Circulation des voitures au niveau du lotissement et avec le village

*Le service des routes du département de l'Ain est intervenu pour mettre en place un sens de circulation prioritaire et des panneaux de signalisation 30 km/h.*

*Il est proposé un second rendez-vous avec le département, M. CLEMENT Alexandre et M. le Maire pour faire le bilan.*

*Il est décidé d'agrandir la zone 30 km/h en commençant à partir de l'entrée d'agglomération au niveau du lotissement communal jusqu'au croisement de la cabane de chasse.*

### Circulation des quads et autres véhicules à moteur

*Le Maire expose le fait que plusieurs personnes ont constatés que de plus en plus de quads et autres véhicules à moteur circulent dans les chemins boisés ou non, pré etc... à des fins de loisirs.*

*Il expose aux élus qu'il peut, par arrêté motivé, interdire ou soumettre à des prescriptions particulières la circulation sur certaines voies et portions et sur certains secteurs de la commune.*

*Les élus décident de ne pas mettre en place d'interdiction ou de prescription particulière à ce sujet.*

## Planning des élections départementales et régionales

➤ *Dimanche 20 et 27 juin 2021*

<i>Elus</i>	<i>8h à 10h30</i>	<i>10h30 à 13h</i>	<i>13h à 15h30</i>	<i>15h30 à 18h</i>
<i>Jacques FEAUD</i>				
<i>Jacques GAUTHIER</i>				
<i>Christelle BOZON</i>				
<i>Denis CHAGNARD</i>				

<i>Elus</i>	<i>8h à 9h30</i>	<i>9h30 à 12h00</i>	<i>12h00 à 14h30</i>	<i>14h30 à 16h30</i>	<i>16h30 à 18h</i>
<i>Didier BLANC</i>					
<i>Michèle SIGNERIN</i>					
<i>Céline MONIN</i>					
<i>Sébastien MAYER</i>					
<i>Alexandre CLEMENT</i>					
<i>Claudia GENET</i>					
<i>André BOUTON</i>					

### Prochain conseil municipal

*Il a été fixé la date du jeudi 20 mai 2021 à 19 heures pour le prochain conseil municipal.*

*M. BARELLE Stéphane, Directeur du pôle territorial Bresse Revermont de la CA3B et Mme WIEL Monique interviendront en début de séance.*

*Toutes les questions de l'ordre du jour étant épuisées et personne ne demandant à nouveau la parole, le Maire déclare la séance levée à vingt et une heures et quinze minutes.*

*Le Maire,  
Jacques FÉAUD.*